

Compte-rendu  
Séance du Conseil municipal  
du 16 décembre 2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 16 décembre à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de **Monsieur Nicolas TARBES, Maire**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 décembre 2021.

**Etaient présents** : Nadine DUBOS, Marie-France QUESADA, Odile CADASSOU, Jean-Bernard NIOTOU, Stéphane ITEY, Ghislain COMELLI.

**Absente représentée** : Alice MIOQUE par Nadine DUBOS, Jérôme NOUGARO par Nicolas TARBES, Jean-Marc AYZE par Jean-Bernard NIOTOU.

**Secrétaire de Séance** : Nadine DUBOS.

Début de la séance à 19h00 :

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité sans remarques.

- 1- 2021-31 Modalités de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de voirie, route de Pegneyre et contrat de MOE CCAP voirie :

**DÉLIBÉRATION 2021-31 : MODALITÉS DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVES AUX TRAVAUX DE VOIRIE, ROUTE DE PEGNEYRE ET CONTRAT DE MOE CCAP VOIRIE**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Dans le cadre des aménagements de sécurité et de voiries communales, suite aux intempéries subies durant l'année 2021, la commune doit procéder en urgence à la rénovation de la voirie communale. Le programme prévoit l'amélioration et de mise en sécurité de la desserte par un recalibrage de la chaussée à 4,50 m ainsi que le renouvellement du revêtement de la chaussée et de l'assainissement pluvial en lien avec la chaussée.

Il est présenté en séance les modalités de Maitrise d'œuvre relatives aux travaux de voirie, route de Pegneyre et Contrat de MOE CCAP Voirie, décrivant les missions confiées au MOE, Monsieur Eric VERON, gérant de la société ADDEXIA. Il est fixé un taux de rémunération à 6% pour un montant prévisionnel de 5 400€ HT concernant les phases AVP-PRO-ACT-DET-AOR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le programme d'urgence de voirie communale, section sud de Pegneyre.
- AUTORISE Monsieur le Maire au lancement de la consultation des entreprises.
- ADOPTE le contrat de MOE et l'acte d'engagement afférent.
- ADOPTE le CCAP du MOE.
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

<b>Nbre de conseillers en exercice : 10</b>	<b>Présents :</b>	<b>Votants :</b>
<b>Pour :</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>

2- 2021-32 Demande de subventions FDAVC et DSIL dans le cadre du programme de voirie et d'assainissement route communale Sud de Pegneyre :

**DÉLIBÉRATION 2021-32 : DEMANDE DE SUBVENTIONS FDAVC ET DSIL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT ROUTE COMMUNALE SUD DE PEGNEYRE**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Dans le cadre des aménagements de sécurité et de voiries communales, suite aux intempéries subies durant l'année 2021, la commune doit procéder en urgence à la rénovation de la voirie communale. Le programme prévoit l'amélioration et de mise en sécurité de la desserte par un recalibrage de la chaussée à 4,50 m ainsi que le renouvellement du revêtement de la chaussée et de l'assainissement pluvial en lien avec la chaussée.

Il est présenté en séance les orientations, le linéaire et le plan travaux, ainsi que les détails des postes quantitatifs et estimatifs. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 156 454 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible à des demandes de subvention auprès de la préfecture au titre de la DSIL et auprès du département au titre du FDAVC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du département de la Gironde pour un montant de 10 596.16 € au titre du FDAVC, sur un plafond subventionnable de 25 000€ de travaux éligibles à un taux de 35% et à la préfecture de la Gironde, une subvention de 54 758.94 € au titre de la DSIL, sur le montant total des travaux éligibles à un taux de 35%.
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b><u>DEPENSES : Coût de l'opération</u></b>		
<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Travaux estimatifs selon devis	156 454,00 €	187 744,80 €
FDAVC + coeff solidarité 1.18%	10 596,16 €	10 325,00 €
DSIL	54 758,90 €	45 077,80 €
AUTOFINANCEMENT	91 098,94 €	99 150,00 €

<b>Nbre de conseillers en exercice : 10</b>	<b>Présents :</b>	<b>Votants :</b>
<b>Pour :</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>

3- Questions diverses :

- Vu le contexte sanitaire et à titre de prévention de chaque citoyen de la commune, les élus ont déprogrammé le repas des aînés et le Noël des enfants prévus initialement le 12 décembre 2021. Cette déprogrammation nécessite de fournir un arrêté justifiant la déprogrammation de toutes les manifestations municipales organisées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- Le conseil municipal a souhaité renouveler la distribution des colis de Noël pour les aînés et se fera également cette année pour les enfants. Cette distribution sera effectuée par les élus avant Noël avec une carte accompagnant les colis. En cas d'absence des aînés ou des familles, une information avec un contact mairie ou élus, sera laissée dans les boîtes aux lettres pour une distribution à une date ultérieure.
- Point sur travaux enfouissement de Gaillard, ceux-ci ont bien démarré fin Novembre 2021 et conformes aux prévisions pour une période de 3 mois.
- Point préparation recensement du 20/01 au 19/02/2022. Rappel de 2 ½ journées de formation à la mairie de Baron pour l'agent recenseur et la préparation de la tournée par Odile CADASSOU, référente élus.
- Annulation vœux 2022, contexte sanitaire renforcé ne permettant pas de réunir une cérémonie en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 21h15.

Date du prochain conseil municipal,

Validation du compte rendu par le Conseil Municipal du  
Pour signature :

TARBES Nicolas	DUBOS Nadine	NIOTOU Jean Bernard	QUESADA Marie France
ITEY Stéphane	MIOQUE Alice	AYZE Jean-Marc	NOUGARO Jérôme Représentée par Nicolas TARBES
CADASSOU Odile	COMELLI Ghislain		